

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00431

FONDS DE SOUTIEN INCUBATEUR D'ÉVÉNEMENTS - PARTENARIAT SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE 2022 - 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043110

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

FONDS DE SOUTIEN INCUBATEUR D'ÉVÉNEMENTS - PARTENARIAT SAINT-ÉTIENNE METROPOLE – OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2022 - 2024

CONTEXTE

La stratégie touristique de Saint-Etienne Métropole s'appuie prioritairement sur le développement du tourisme d'affaires. A ce titre, le « Convention Bureau de l'Office de Tourisme » assure une fonction de porte d'entrée pour les organisateurs d'événements. Son action prévoit de cibler des colloques, congrès et salons en lien avec les thématiques d'excellence du territoire que sont le design, le new manufacturing (industrie mécanique et technologies de l'industrie du futur) et les medtechs ainsi que tous les événements faisant la promotion d'une innovation.

Un dispositif de soutien à l'émergence de ces événements, « Incubateur d'Événements », a été mis en place par délibération du Conseil de Communauté du 29 septembre 2016. L'objectif poursuivi est d'ancrer ces événements sur la métropole en les installant durablement afin de tirer parti du double bénéfice lié aux retombées économiques et à l'image spécifique portée par ces secteurs innovants. Ce dispositif permet ainsi aux acteurs détenteurs des savoir-faire, œuvrant quotidiennement dans les entreprises et fédérations et qui ne disposent ni du temps nécessaire, ni des compétences requises à l'élaboration et à la gestion de ce type de manifestation, de bénéficier d'un appui.

Afin de porter ces actions, l'Office de Tourisme de Saint-Etienne assure l'animation et la gestion d'un fonds de soutien qui permet d'accompagner financièrement et en ingénierie les porteurs de projet durant les phases de conception et de lancement de nouvelles manifestations. Ce fonds de soutien est abondé par Saint-Etienne Métropole mais peut également être soutenu via un co-financement public et/ou la participation d'entreprises.

Pour rappel, le processus de détection et d'accompagnement des événements mis en œuvre est le suivant :

- en lien avec l'Office de Tourisme, Saint-Etienne Métropole identifie les porteurs de projets,
- le « Convention Bureau de l'Office de Tourisme » accompagne les porteurs de projet, avec l'appui de Saint-Etienne Métropole, dans le montage des événements (pilotage et coordination des experts pour l'élaboration des contenus, échanges avec les structures réceptives, notamment Saint-Etienne Événements,...
- les 2 structures apportent leur appui au porteur du projet sur l'élaboration du budget et du plan de communication et facilitent les mises en relation pour les questions de diffusion, de logistique,...
- les événements présentés et retenus en Comité de Pilotage Tourisme d'Affaires sont accompagnés financièrement par le fonds de soutien.

En termes de bilan, en 2022, ce sont 11 évènements qui ont été soutenus à hauteur de 63 000 € et qui ont attiré plus de 2 700 personnes sur notre territoire. Les évènements soutenus sont : Symposium infirmier, Click & Shop, Mkg appliqué à la santé, Salon Orthomanufacture, PFIA (EMSE), Université du TDH, CIRIDD EFC, Industrie Laser pour l'Industrie, GO FAB, French Photonique Days, CIRIDD, Journées scientifiques Université Saint-Etienne/Douala.

Pour 2023 et 2024, les objectifs poursuivis restent inchangés :

- 1 à 2 évènements à créer pour la période du partenariat 2022 -2024,
- 1 à 3 évènements tournants à attirer sur le territoire,
- audience nationale, voire internationale,
- pérennisation de l'évènement sur le territoire avec perspective d'autonomie financière après 3 éditions.

Au regard des résultats obtenus, ce partenariat favorise une démarche ambitieuse qui permet de consolider les évènements créés et ceux ayant un impact dans le rayonnement de notre territoire. Ces projets de congrès, salons ou colloques valorisent ainsi la capacité à entreprendre et à créer de notre territoire, de ses acteurs et de leur excellence industrielle et scientifique.

Il convient de poursuivre la dynamique entreprise en matière de :

- stratégie et de plan d'actions à l'aide des outils de gestion et de suivi de projets mis en place,
- veille et benchmark sur les modèles économiques et scientifiques des évènements fixes et tournants,
- identification des spécialistes et organisateurs d'évènements,
- rédaction d'un argumentaire à destination des porteurs de projets,
- prospection des évènements à attirer sur le territoire pour les années 2022 à 2024 dans le cadre de la convention triennale 2022-2024 en vigueur.

Aussi, afin d'intégrer de nombreux points d'évolution il convient de modifier certains articles de la convention triennale par voie d'un avenant. Celui-ci portera notamment sur :

- la dénomination du Convention Bureau de Saint-Etienne Tourisme et congrès,
- les précisions sur le fait que le soutien de Saint-Etienne Métropole est une subvention,
- les précisions sur les modalités juridiques d'accompagnement des porteurs de projets avec le rappel des règles des aides aux entreprises et des modalités de financement de l'office du tourisme dans le cadre de sa mission d'accompagnement des porteurs de projets,
- les précisions sur les critères des évènements soutenus.

D'autre part, il est proposé de verser au titre de l'année 2023 une subvention à l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 43 000 €, et ce, dans le cadre de la convention triennale portant sur la période 2022-2024. Le montant et les modalités de versement de cette aide seront précisées dans l'avenant n°1.

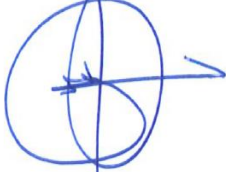
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 43 000 € pour l'exercice 2023 à l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole, au titre du dispositif « Fonds de soutien Incubateur à Evénements » ;**

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention triennale 2022 -2024 correspondant ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2023 sur : INUM-657382 Dest-SUFLI.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large circle with a horizontal line through it and a vertical line, with a small arrow pointing to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, elongated oval shape with a small loop at the top right.

Hervé REYNAUD